



Résolution de propositions d'actions de prévention

Projet Sherlock – phase 2.1 (module programmes, stock et finance pour le réseau régional)

Suite à la consultation du CSE Central de France Télévisions, les élus du CSE du Réseau France 3 se sont vu présenter les grandes lignes de la phase 2.1 du projet Sherlock, relative aux modules programmes, stock et finance pour le réseau régional.

Les élus du CSE déplorent une nouvelle fois de ne pas avoir été consultés à ce stade, ce qu'ils avaient déjà dénoncé dans une motion le 8 février dernier. Ils n'ont ainsi pas été en mesure de jouer leur rôle en matière de prévention de la santé et des conditions de travail des salariés.

Les élus ont pris connaissance des principales observations de l'expert du CSE Central.

Ils notent qu'il existe un grand nombre de points de vigilance et de risques qui ont été insuffisamment anticipés et pour lesquels les réponses de la direction ne permettent pas d'assurer qu'ils seront effectivement évités lors du déploiement de l'outil dans le réseau régional.

Ils ont cependant entendu les réponses de la direction de projet sur les évolutions mises en place depuis les préconisations du CSE central, sans pour autant être en mesure d'en évaluer l'efficacité et les impacts.

Ils émettent notamment des réserves sur l'enchaînement temporel immédiat entre les formations et la mise en pratique opérationnelle. Une mise en œuvre dans la foulée, sans bilan de la formation avec les personnels formés, risque de mettre ces derniers en difficulté. Un temps de latence d'environ une semaine entre la formation et cette mise en pratique opérationnelle permettrait de sécuriser les utilisateurs.

L'expert Cedaet alerte notamment sur le risque de faire jouer aux utilisateurs le rôle d'une variable d'ajustement dans le déploiement et la stabilisation de l'outil.

Le rapport note :

- Un contexte de multiples changements
- Une évolution organisationnelle qui reste floue (processus métiers notamment)
- Un impact sur le contenu de certains postes, entraînant soit de la surcharge, soit de la perte de sens

- La charge informationnelle de l'outil
- Son instabilité, qui entraîne surcharge mentale, fatigue, stress et perte de confiance
- Une ergonomie largement critiquée par les utilisateurs du siège où l'outil est déjà déployé
- Des défaillances dans la reprise de données
- Une intensification du travail
- Une redistribution des tâches
- Un temps d'apprentissage conséquent
- Des effets sur la santé (stress, fatigue, irritation).

Les élus demandent à la direction de leur transmettre une évaluation précise des risques liés au déploiement de cet outil, ainsi qu'une présentation des mesures correctives prévues ou mises en place et font leurs 10 préconisations formulées par l'expert dans son rapport présenté au CSE central :

- 1. Évaluer la charge de travail des référents projet**
 - Services Support notamment
- 2. Améliorer l'articulation entre le calendrier d'information-consultation des représentants du personnel et le calendrier projet**
 - MAJ des données, clarification des I-C, repenser le cadre pour des projets de même nature
- 3. Anticiper et formaliser l'évolution des modes opératoires et l'organisation des tâches qui en découle**
 - Engager un travail approfondi avec les futurs utilisateurs sur les nouveaux process **avant la bascule =>** aller au-delà d'une présentation de nouveaux process
- 4. Prévenir les risques liés à l'automatisation**
 - Prévenir les risques d'atteinte au sens et à l'intérêt au travail (appauprissement)
 - Ex. Comptabilité des programmes
- 5. Renforcer les moyens nécessaires au bon déroulement des formations**
 - L'organisation de formation en présentiel
- 6. Améliorer l'ergonomie de l'interface**
 - Besoins des utilisateurs Réseau / marges de manœuvre avec l'éditeur
- 7. Évaluer la charge de travail relative à la phase transitoire et d'apprentissage**
 - Activité courante (JO / rentrée), apprentissage, éventuels dysfonctionnements, double Run => renforts ou priorisation des activités
- 8. Répondre aux craintes exprimées par les populations en profil Consultation dès cette étape**
 - Réunions en présentiel

- Échanges anticipés pour la collecte des besoins => modalités de déploiement phase 2, partie 1 (passage de profil Consultation à Modification)

9. Procéder à une évaluation des risques relatifs au projet

- Distinguer le plan d'accompagnement du plan de prévention
- Prévention => évaluation préalable des risques (danger / risque / conditions d'exposition / dommage) => acteurs de la DDSQVCT

10. Mutualiser les enseignements issus de la phase 1 du projet

Les élus demandent à bénéficier régulièrement d'un bilan de cette phase 2 – 1 et souhaitent par ailleurs être régulièrement consultés et associés à toutes les étapes d'évolution et de déploiement de cet outil d'importance majeure.

Adopté à l'unanimité des 25 élus présents

CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.

Strasbourg, le 29 août 2024